Le mot du Maire

En ce début d'année 2019 je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et vos proches
Je vous souhaite tout d'abord une bonne santé
J'ai une pensée particulière pour les personnes et les familles frappées par la maladie, par la disparition d'un être cher et par les personnes dont la santé est fragile : je leur exprime toute ma sympathie et mon soutien.
Je formule un vœu de réussite pour tous vos projets familiaux, professionnels ou autres : qu'ils vous apportent la satisfaction et des instants de bonheur.

On ne peut que souhaiter une bonne année 2019 tant la fin de celle qui vient de se terminer a été incertaine , notamment avec l'attentat du marché de Noël à Strasbourg et l'éclosion d'un mouvement social inédit, issu directement du peuple et dont on ne peut encore prédire le dénouement.
Certes beaucoup d'inégalités existent en France, comme dans la plupart de nos démocraties. Ces disparités sont diverses ; ainsi, dans notre communauté de communes, nous pouvons constater que certains villages, comme le nôtre, disposent de faibles budgets constitués en grande partie des impôts locaux alors que d'autres bénéficient de larges recettes inaltérables.
Ce mouvement social peut paraître légitime mais nous ne pouvons cautionner les excès de violences qui émaillent ses manifestions et les détériorations de symboles de notre république.
Un cahier de doléances est ouvert à la mairie où vous pouvez consigner vos suggestions.
Nous ne prévoyons pas de débat sur notre commune, toutefois chacun a la liberté d'en organiser

En 2018 notre budget ne nous a pas permis d'engager d'importants investissements.

La rénovation du logement communal aurait dû débuter, mais les procédures à observer et les délais à respecter ont retardé le commencement des travaux.
L'étude de certains projets a été poursuivie : reclassement de certains chemins, règlement départemental de défense incendie ...

Le budget 2019 sera le dernier élaboré par l'actuel Conseil Municipal.
Ce budget, nous le souhaitons ardemment, devrait tenir compte du reversement intégral par l'Etat de la baisse de la taxe d'habitation dont la plupart bénéficient.
Nous devrons faire face à des charges incompressibles qui, loin de se réduire, sont toujours en légère augmentation : frais de scolarité à verser à la ville d'Orthez, aménagements à programmer pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, réserves d'eau incendie ...
J'espère qu'il nous permettra toutefois de mener à bien le projet de réhabilitation du logement de la Mairie.

Je remercie toutes les personnes bénévoles pour leur implication et leur dévouement au service de la commune et de ses habitants

Je n'oublie pas d'associer Sandrine, secrétaire de notre Mairie, pour sa disponibilité et le rôle important qu'elle assume, au sein de notre structure.
Bonne année !

Aline Langlès,
Maire de Lanneplaà

Informations mairie

Secrétariat

Horaires d'ouverture de la mairie :
le mardi de 8h30 à 18h
et le jeudi de 13h30 à 17h30
Téléphone : 05.59.69.26.72
Courriel : mairie.lanneplaa@orange.fr
Site Internet : www.lanneplaa.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire, Aline LANGLÈS au 06.07.82.59.76

Si vous souhaitez recevoir par mail, des informations importantes de la mairie (avis de tempête, passage d'un enquêteur sur la commune, modification des dates de collecte des ordures,...), un imprimé est disponible au secrétariat afin de récolter vos coordonnées (mail et/ou portable).

Syndicat de Gréchez

Permanences du Syndicat de Gréchez :
lundi de 8h30 à 18h et vendredi de 8h30 à 17h30
Téléphone : 05.59.65.83.58
Courriel : syndicat-de-grechez@orange.fr
Site Internet : Syndicat-grechez.fr

Budget Communal

Le Compte Administratif 2017 a été voté le 20 février 2018. Voici les résultats :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	146 738,70		146 738,70
Recettes	180 100,90	114 876,30	294 977,20
Solde	33 362,20	114 876,30	148 238,50

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	45 452,27		45 452,27
Recettes	2 484,64	37 581,50	40 066,14
Solde	- 42 967,63	37 581,50	- 5 386,13

Pour 2018, les données budgétaires du compte administratif devraient être les suivantes :

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	154 875,00		154 875,00
Recettes	188 381,15	139 984,18	328 365,33
Solde	33 506,15	139 984,18	173 490,33

Section d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul section
Dépenses	43 598,79	68,84	43 667,63
Recettes	24 037,71		24 037,71
Solde	- 19 561,08	- 68,84	- 19 629,92

Réalisations 2018 :

- Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie : 7 098,11 €
- Travaux de peinture des menuiseries des logements communaux : 13 049,08 €
- Création accès sur la route des Pyrénées : 264,00 €
- Réhabilitation logement communal (étude faisabilité, publication marché): 3 054,64 €

Les taux d'imposition votés pour 2018 s'élèvent à :

- 15,46 % pour la taxe d'habitation
- 11,24 % pour le foncier bâti
- 60,78 % pour le foncier non bâti

Réforme de la Taxe d'habitation :

La réforme de la taxe d'habitation prévoit un dégrèvement progressif de cet impôt. Pour 2018, cette réforme n'a pas eu d'impact sur notre budget.

Informations communales

Travaux d'élagage

La CCLO n'a pas proposé de campagne d'élagage en 2018 pour des raisons économiques.

Rappel aux propriétaires : surveillez les arbres dont les branches pourraient tomber sur les lignes téléphoniques. Il est de votre responsabilité de les élaguer.

Entretien des cimetières

Depuis 2018 l'entretien est à la charge de notre commune et réalisé par l'entreprise Becat de Bellocq qui effectue également l'entretien des espaces verts pris en charge par la CCLO.

Le montant des prestations effectuées pour l'entretien des cimetières est de 760 € dont 50% est pris en charge par la CCLO par une diminution de la compensation que notre commune verse.

Frais de scolarité

La ville d'Orthez avait accepté un versement progressif de notre participation aux frais de scolarité (50 % pour 2016-2017 - 65 % pour 2017-2018). Cette année, nous verserons 80 % du montant total de notre contribution pour l'année scolaire 2018-2019.

Recensement militaire

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour l'année 2019, les jeunes nés entre le 01/10/2002 et le 31/12/2003 doivent se présenter à la mairie après avoir fait leur 16 ans, munis de leur livret de famille.

Voirie communale

En 2018 le budget de la CCLO n'a pas permis de réaliser de grands travaux sur notre commune. Seuls quelques travaux prioritaires ont été effectués, notamment des remplacements de busage de traversée de route.
Nous avons eu toutefois la satisfaction de constater que le Conseil Départemental avait enfin entendu nos doléances sur la détérioration de la route départementale menant à notre bourg. La chaussée a bénéficié d'un nouveau revêtement qui paraît satisfaire la majorité des usagers.

Pour 2019, la CCLO n'a pas encore établi de calendrier de travaux : compte tenu des prévisions budgétaires la perspective pour cette année ne semble pas très optimiste. Suite aux inondations du mois de juin, il est toutefois prévu de procéder à certains travaux pour améliorer l'écoulement des eaux sur certaines voies. De plus, les gros chantiers engagés, tel la rénovation du Centre Ville d'Orthez, étant terminés , on est en droit d' espérer que la réfection de certaines voiries soit dans un avenir proche une priorité de la Communauté des Communes.

En ce qui concerne le fauchage des voies communales ,les agents ont procédé comme chaque année à 2 passages de sécurité en mai et juin et un passage complet en novembre. Malheureusement le second passage a dû être retardé compte tenu des intempéries .

Voirie rurale

Le fauchage de la voirie rurale, hors chemin du PLR (Plan Local de Randonnée) est, depuis 2 années, à la charge de la commune. Il a été réalisé par l'entreprise Lagière qui a effectué 2 passages

La voirie , notamment les chemins ruraux , a été en partie détériorée par les fortes pluies du mois de juin. Une déclaration a été souscrite auprès des services compétents et nous avons effectué, avec un technicien détaché par les instances départementales, une visite sur notre voirie rurale. Les principales dégradations retenues ont été constatées sur l'allée des Promeneurs et le chemin des Cuyolas. Autant les intempéries climatiques sont subites et imprévisibles, autant les décisions prises par les instances administratives sont lentes et réfléchies ; en effet nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses à nos demandes de subvention. Toutefois nous avons entrepris dernièrement, avec l'aide de certains agriculteurs, de procéder au curage des fossés et nous procéderons au cours de cette année à une réfection partielle de ces chemins.
L'entretien de la voirie communale est assuré par la Communauté de communes à condition que les chemins soient bitumés. Nous devrions procéder au bitumage d'une portion supplémentaire du chemin de Couyet dont l'entretien sera dès lors assuré par la CCLO
La commune est en train de mettre à jour son plan cadastral après avoir réalisé un inventaire de tous les chemins communaux et ruraux.

Réhabilitation du logement communal

Le projet se concrétise !!!

Durant ce premier semestre les entreprises pourraient commencer à œuvrer. Ce projet marquera la fin de notre mandat. Il est porté par notre municipalité et soutenu par des subventions venant de l'État (DETR) et de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez (CCLO).
Nous avons fait le choix de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte GMH (Marie-Habitat), qui nous a proposé de rénover et de transformer le T4 actuel en un T3 et d'agrandir le garage actuel de quelques mètres carrés pour en faire un T2.

Coût prévisionnel du projet : 240 000 € HT (auxquels il faut ajouter 40 000 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre, des études et des branchements).

Le montant des subventions perçues :

- Subventions DETR : 45 000 €
- Subventions CCLO : 117 500 €

Reste à financer par la commune, par le biais d'un emprunt : 117 500 € + 45 000 € de TVA
L'annuité de cet emprunt sera couverte par les loyers perçus.

État Civil 2018

La publication des naissances, mariages et décès dans le présent bulletin ne se fait qu'après avoir obtenu l'autorisation des intéressés et/ou de leurs ayants-droits.

Naissances

13 février : **Margaux PÉTRAU** au foyer de Lilian PÉTRAU et Magali CHODERNIC

Décès

31 juillet : **Claude COSSIÉ**

Mariages

9 juin : **Audrey LACOSTE & Cédric LABASTIE**

16 juin : **Thomas MYLLE & Nicolas MENSAC**

30 juin : **Eddy COCHOIS & Pierre ZIEGLER**

3 novembre : **Catherine SEMPÉ & Francisco ESPINOSA**

Un peu de civisme

Divagation des animaux

La divagation d'animaux est interdite sur la Commune. Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et se doivent de respecter le voisinage.

Travaux de bricolage

Rappel des horaires pour effectuer tous travaux de bricolage ou de jardinage :
Jours ouvrables : 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30

Informations diverses

Raticide

Du poison contre les rats et souris est disponible à la mairie pendant les horaires d'ouverture

Internet

Dans le courant de l'année, des travaux ont été réalisés pour améliorer la desserte en Internet de notre commune. Seules les habitations desservies par le réseau téléphonique de Sainte-Suzanne ont vu une amélioration de leur débit.

Tarifs de location des salles

(chèques de caution de 2 000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés au bâtiment ou au mobilier + 100 € pour le ménage)

Habitants de Lanneplaà

Maison pour Tous

Maison pour Tous seule	50 € / manifestation
Mariage (Maison pour tous & Salle Polyvalente)	200 € / manifestation

Salle Polyvalente

Sports, autres, …	Gratuit

Personnes extérieures

Maison pour Tous

½ journée (sans repas)	75 €
24 h	150 € + 50 €/ ½ journée supplémentaire
Mariage (Maison pour Tous & Salle polyvalente)	400 €

Pour réserver la salle, il convient de téléphoner à la mairie.

Ces tarifs pourront être modifiés dans le courant de l'année.

Attention : la vaisselle appartient au comité des fêtes. Une location est dorénavant mise en place par cette association.

A NOTER

En tant qu'habitant de Lanneplaà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'utilisation de la Maison pour Tous car vous en payez une partie par le biais de vos impôts locaux.

Merci de bien vouloir respecter cet avantage qui vous est offert en évitant d'en faire profiter d'autres personnes de votre entourage...

Vie associative

Dates à retenir

CYCLO UNION LANNEPLANAIS

- 22 septembre : randonnée VTT et pédestre

PLAISIRS DE VIVRE

- 8 mars : Repas de la femme (ouvert à toutes les dames)

ENVOL LANNEPLANAIS

- 17 et 18 mai : Finales de volley organisées à Lanneplaà

AFR

- ouverture du centre aéré pendant les vacances scolaires :
  - du 16/02 au 04/03s, - du 08/07 au 09/08
  - du 13 au 29/04, - du 19/10 au 04/11
- 8 décembre : Noël pour les enfants du village

LOS DE CANDAU

- mars : révision de secourisme pour les personnes formées en 2016
- 1er semestre :
  - Sensibilisation aux cambriolages et délinquance sur la voie publique,
  - Initiation à la généalogie (avec la MCLV de Loubieng),
  - Information sur le tri sélectif des déchets,
- Septembre : concours de coinchée

MOSAÏK

- samedi 2 mars: Concert Rétina à l'église évangélique à 20h30
- samedi 13 avril: Concert de printemps à l'école de musique à 20h30
- week-end du 11 et 12 mai : Réception de Chanlibre de Millau

Repas inter-associations

Le 7 octobre 2018 a eu lieu le repas annuel inter association à la maison pour tous

Nous avons accueilli six nouvelles familles au sein de la commune :

- Laurent JANIN & Kim CHAZALON
- Jérôme et Christelle BÉE et leurs filles
- Julien GODRIE
- Natacha VIRBEL et ses enfants
- René & Francine SÉGURA et leur fille
- Christophe & Alicia LALANNE

Prochain repas : Le 13 octobre 2019

Intercommunalité

Collecte des déchets

- Si votre container à emballages ménagers est devenu trop petit du fait des nouvelles règles de tri ou d'une modification de votre foyer, il vous est possible de l'échanger. Pour cela, rendez-vous dans une déchetterie du secteur avec votre container
- Si vous constatez un problème à l'occasion du ramassage des containers (disparition d'un container, d'une cagette,…), n'attendez pas et contactez au plus vite le service Déchets de la CCLO au 05.59.60.95.42
- Sur le site de la Communauté de communes d'Orthez, vous pouvez visionner des vidéos très intéressantes sur le thème du recyclage. Ces vidéos confirment la nécessité de poursuivre nos gestes éco-citoyens.

Le Syndicat a modifié les périodicités de contrôles des installations d'assainissement non collectif :

- tous les 6 ans pour les installations ne présentant **pas de non-conformité**, et les installations **non-conformes sans danger** pour la santé des personnes,
- tous les 3 ans pour les installations comportant des **éléments électromécaniques** nécessitant un entretien plus régulier et les installations **non-conformes présentant des dangers** pour la santé des personnes

Les nouveaux coûts annuels des contrôles sont les suivants :

- **28 €/an** pour les contrôles tous les **6 ans**,
- **56 €/an** pour les contrôles tous les **3 ans**,

Dans le cadre d'une **vente**, l'acquéreur a une obligation de remettre aux normes son installation d'assainissement non-conforme dans l'année qui suit l'acquisition du bien immobilier. Une majoration sera appliquée pour les installations qui n'auront pas été réhabilitées (de 112 à 140 € de majoration).

Le service eau potable continue ses efforts de modernisation avec la programmation du renouvellement de plus de 1 km de réseau, le remplacement d'environ 200 compteurs d'abonnés pour l'année à venir et l'amélioration de la production d'eau potable.

Des interruptions momentanées de la distribution de l'eau, sans information préalables, sont possibles en cas de réparation de fuites. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée.